



Déclaration liminaire au CHSCTM du 12 juillet

Le gouvernement en utilisant à nouveau le 49.3 mardi dernier à l'assemblée nationale s'assoit une fois de plus sur la démocratie.

Il renie les engagements pris lors de la campagne électorale et réitérés il y a un an dans la motion majoritaire au congrès du Parti Socialiste dans laquelle était indiquée «il faut rétablir la hiérarchie des normes: la loi est plus forte que l'accord collectif et lui-même s'impose au contrat de travail. Si la loi peut permettre à des accords de déroger à ces dispositions, elle ne peut le prévoir dans des domaines relevant de l'ordre public social: salaire minimum, durée légale du travail, droit du licenciement, existence de la représentation du personnel.»

Cet acte prouve une dérive autoritaire très inquiétante d'un gouvernement qui passe en force sur un projet de loi qui est désapprouvé par la majorité des citoyens (70% au dernier sondage), la majorité des syndicats, appuyés par plus d'1 million de votes recueillis lors de la votation citoyenne, et la majorité des élus de la Nation.

Par ailleurs, ce projet de loi contrevient aux conventions internationales de l'Organisation Internationale du Travail et vient d'être sanctionné par le Comité des droits économiques et sociaux et culturels de l'ONU au regard des effets sur la protection sociale des salariés et de la précarité qu'il engendre.

La France, pays des droits de l'Homme et des acquis sociaux intègre donc la classe des mauvais élèves.

Le gouvernement fait une grave erreur en pensant court circuiter la démocratie s'il promulgue une loi d'une telle importance pendant les congés estivaux. Le mouvement social ne va pas faiblir et d'ores et déjà des initiatives ont été décidées pendant l'été.

Les organisations syndicales et de jeunesse dénoncent les conditions contraignantes de manifestations qui ont empêché certain-es d'y participer.

Elles réaffirment que la liberté de manifester doit rester un droit.

Les mobilisations initiées depuis quatre mois n'ont pas été entendues par ce gouvernement. La détermination reste intacte et toute la période estivale sera l'occasion de la rappeler. Nombre d'initiatives locales, sur tout le territoire, sont déjà prévues et organisées de manière unitaire.

Au moment des départs en vacances, avec des opérations de péage gratuit samedi dernier, la CGT a tenu à fêter avec les salariés les 80 ans des congés payés.

Les organisations syndicales et de jeunesse invitent l'ensemble des salariées, privé-es d'emploi, étudiant-es, lycéen-es, retraité-es à adresser une carte postale au président de la République pour lui assurer qu'ils seront toujours mobilisés à la rentrée! La CGT s'adressera ainsi aux employés saisonniers dans les zones touristiques et participera aux festivals.

Toutes les organisations CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL se retrouveront le 31 août et donnent déjà rendez-vous à l'ensemble des salarié-es, privé-es d'emploi, étudiant-es, lycéen-es, retraité-es **pour une journée d'actions et d'initiatives le jeudi 15 septembre** pour obtenir l'abrogation de cette loi de dumping social et pour conquérir de nouvelles garanties et protections collectives. Nous vous demandons donc de neutraliser cette date dans le calendrier du 2ème semestre.

Ce contexte conflictuel depuis plusieurs mois pèse lourdement dans tout le pays, dans tous les services publics et nous l'avons rappelé en quittant la séance du comité technique ministériel du 4 juillet dernier.

Les suppressions d'emplois programmés et la baisse de 100 millions de crédits pour les directions de Bercy confirment sans surprise les choix austéritaires et de régression sociale .

Pour sortir de cette crise financière, il faut au contraire tourner le dos aux vieilles recettes et engager des solutions nouvelles!

C'est aussi au regard de la démocratie sociale que nous interpellons aujourd'hui les ministres de Bercy.

L'article 8 du préambule de la constitution de 1946 énonce que « *tout travailleur participe par l'intermédiaire de ses délégués à la détermination collective des conditions de travail* ».

Comment s'incarne ce principe constitutionnel dans le ministère ?

Il s'incarne dans **des directions générales qui prennent des décisions sans les soumettre aux représentants des personnels** (voir les 14 mesures CCRF), qui refusent la saisine des CHSCT, qui refuse de réunir les comité technique de réseau en formation hygiène sécurité conditions de

travail, qui se dispensent de l'avis des médecins de prévention, qui passent en force là où des demandes d'expertise agréée sont pendantes ou des interventions de l'inspection du travail en cours.

Dans ces conditions, comment croire que les sujets inscrits à l'ordre de ce jour le sont pour des raisons autres que de simple procédure ?

L'examen du tableau de suivi des avis et engagements pris en CHSCTM sont un pitoyable cache-misère de tous les dossiers consistants égarés en route. Ainsi en est-il :

- De la saisine du CHSCTM, pour avis, sur le déploiement des CSRH et de Sirhius voté en avril 2014 par le comité technique ministériel. Pendant que rien ne se passe, la course vers le précipice continue, au risque de l'implosion à la douane ou à l'INSEE. Et les projecteurs de la Cour des Comptes sont désormais braqués sur un Secrétariat général dépassé ;

- De la compétence des comité technique de réseau siégeant en formation de CHSCT, c'est-à-dire dans la composition et avec les prérogatives prévues par le décret de 82, sur laquelle vous étiez personnellement engagée le 17 mars 2015.

De celle-ci, pas une ligne dans le tableau de suivi. On aurait pu admettre un oubli – à la limite excusable – si plusieurs recours hiérarchiques devant le ministre n'étaient intervenu pour faire appel du refus systématique de la directrice générale des douanes à convoquer cette instance. Elle continue ainsi tranquillement à dérouler ses «grands projets» sans égard pour leur impact sur la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents.

Aussi, on se demande ce qui est le pire : le cynisme de la direction générale des douanes qui présente aujourd'hui ses grands projets prétendument «approuvés » ou le silence de toutes les autres directions ;

- Des demandes d'expertise refusées au seul motif qu'elles ne seraient pas «opportunes» alors que l'accord fonction publique de novembre 2009 prévoyait expressément un recours facilité à ce qui constitue une amélioration de la prise en compte de la dimension humaine dans les réorganisations. Au delà d'une simple information au fil de l'eau, ces refus d'expertise doivent être inscrits à l'ordre du jour du CHSCTM et discutés en séance.

- De la demande de saisine du CHSCTM par le CTM du 4 juillet sur le projet d'arrêté de mise en oeuvre du télétravail. Nous rappelons la demande d'une étude d'impact lors du groupe de travail du 31 mai et refusons un arrêté au rabais sans garanties pour les personnels.

Car l'humain, c'est lui qui paie, de sa santé, de sa vie parfois, le prix de vos décisions. Tous les rapports présentés ce jour convergent: d'année en année, les conditions de travail des agents se dégradent, il n'y a plus de place pour les plus fragiles, les agents porteurs de handicap. Dans de trop nombreux endroits nos collègues sont démotivés et n'ont plus que méfiance pour la hiérarchie et amertume.

Car l'humain, ce ne sont pas ces «unités» dont osent sans frémir parler certains directeurs quand ils évoquent les agents dont les postes sont supprimés et qui rappellent le vocabulaire utilisé dans les usines de mort industrielle.

La préservation de la santé des agents, de conditions de travail dignes, d'une vie professionnelle humanisante sont, compte tenu de l'instance que vous présidez, la seule préoccupation qui doit vous animer.